



# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, AXE MAJEUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE



Octobre 2020

# 1 - LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, UN ENJEU MAJEUR POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Suite au confinement décidé au printemps 2020 en réponse à la crise sanitaire, le Gouvernement a présenté à la rentrée un plan de relance de l'économie, axé en partie sur la transition écologique. La rénovation énergétique joue un rôle majeur dans ce plan de relance, en alimentant l'économie au niveau des territoires, tout en permettant au pays de se rapprocher de ses objectifs nationaux et internationaux en terme de politique climatique et de réduction de ses consommations énergétiques.

Désormais, l'enjeu est donc de suivre l'activité de rénovation énergétique en tant qu'axe majeur de la relance économique dans les territoires, et les leviers mis en place pour inciter les acteurs locaux à se saisir de cette problématique. La CERC PACA, en tant qu'observatoire de la filière Construction en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donc adapté ses outils de suivi de la rénovation énergétique et de la construction durable à ces nouveaux enjeux.

## ➤ L'activité de rénovation énergétique, une part importante du chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment

### Entre 22% et 23%

C'est ce que représente l'activité rénovation énergétique des logements dans le chiffre d'affaires entretien-rénovation des entreprises du bâtiment de la région en 2017

Avec un chiffre d'affaires estimé pour 2017 entre 876 et 917 M€ HT, l'activité rénovation énergétique des logements représente une part importante de l'activité des entreprises du bâtiment de la région (estimé à 3 930 M€ en 2017 pour l'entretien-rénovation des logements).

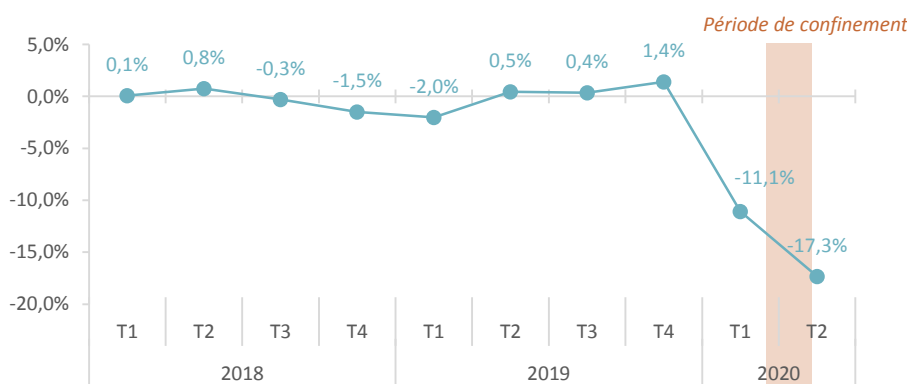
Le chiffre d'affaires de l'activité entretien-rénovation des locaux est lui estimé à 1 980 M€ en 2017 dans la région. Il existe cependant trop peu de données pour estimer la part que représente la rénovation énergétique des locaux.

Source : Estimation CERC PACA et Réseau des CERC

## ➤ Un niveau d'activité fortement impacté par la crise sanitaire

### Évolution de l'activité entretien-rénovation par rapport au même trimestre de l'année précédente

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



### -17,3%

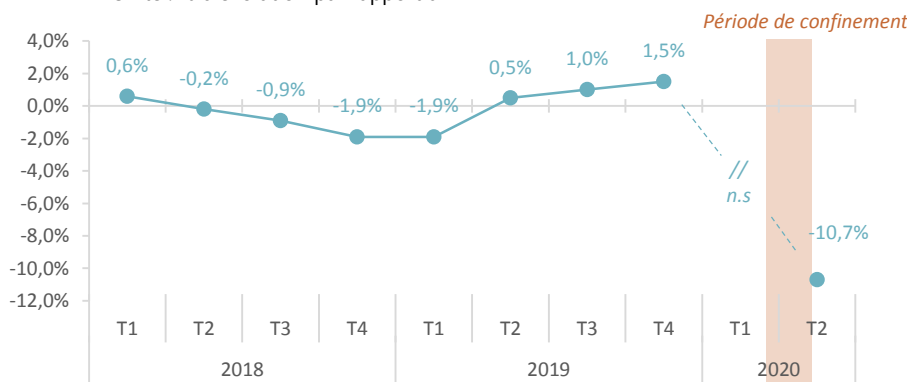
de volume de travaux d'entretien-rénovation facturés par les entreprises du bâtiment au T2 2020 par rapport au T2 2019

La crise sanitaire a fortement impacté le marché de l'entretien-rénovation dans le Bâtiment. Avec une baisse de -17,3% du volume de travaux facturés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, les résultats sont par conséquent très éloignés des standards habituels et des prévisions faites par les entreprises en fin d'année passée.

Cette baisse concerne les deux segments du marché de l'entretien-rénovation : elle est de -16,3% pour les logements, et de -19,4% dans les locaux non résidentiels.

### Évolution de l'activité de rénovation énergétique par rapport au même trimestre de l'année précédente

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



### -10,7%

de volume de travaux de rénovation énergétique facturés par les entreprises du bâtiment au T2 2020 par rapport au T2 2019

L'impact de la crise sanitaire sur les travaux de rénovation énergétique est plus limité : -10,7% en volume de travaux facturés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Source : Réseau des CERC

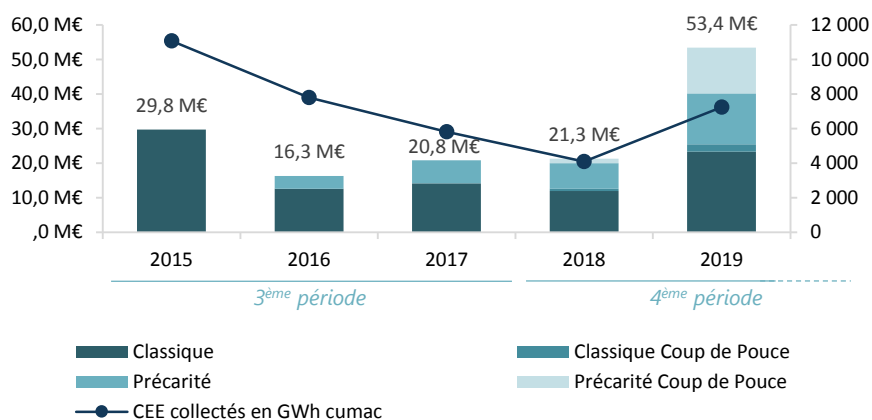
Ces chiffres sont issus d'une enquête réalisée tous les trimestres depuis 2018 par le Réseau des CERC auprès d'un panel d'entreprises du bâtiment interrogées sur leur activité entretien-rénovation. La dernière enquête a été réalisée entre fin août et début septembre 2020 et portait sur l'activité des deux premiers trimestres de 2020, le confinement ayant empêché cette enquête de se tenir comme prévue au printemps. De fait, l'activité de rénovation énergétique n'est pas disponible pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

## 2 – QUELS LEVIERS POUR LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Dans l'ensemble du parc bâti

- Les CEE prennent de l'ampleur et s'imposent comme le levier principal pour la rénovation du bâti dans les mois à venir

**Montant (en M€) et volume (en GWh cumac) de CEE collectés par les obligés pour des opérations de rénovation dans le parc bâti dans la région**



Source : DREAL / Registre National des CEE

**53,4 M€**

de CEE ont été distribués dans la région en 2019 pour des actions de rénovation dans le parc bâti

C'est 32 M€ de plus qu'en 2018. Ce montant est en augmentation constante depuis 2016, porté à la fois par une hausse du prix du CEE (+2€ / MWh cumac en moyenne en 2019 par rapport à 2018), et par le développement des CEE « Coup de Pouce ». Ces derniers représentaient en effet 29% du montant total des CEE distribués en 2019 dans le bâti, contre 9% en 2018, année de leur création.

**+77%**

de CEE collectés dans la région en 2019 par rapport à 2018 pour des opérations de rénovation dans le parc bâti

7 245 GWh cumac de Certificats d'Économie d'Énergie ont été collectés dans la région en 2019 pour des opérations de rénovation dans le parc bâti, soit une hausse de +77% par rapport à 2018.

Dans le détail, 6 224 GWh cumac ont été collectés dans le résidentiel, dont 3 629 GWh cumac de CEE précarité, et 1 021 GWh cumac dans le tertiaire.

Si la quantité de CEE collectés a progressivement diminué en fin de 3<sup>ème</sup> période, l'apparition des CEE Coup de Pouce dans la 4<sup>ème</sup> période a reboosté la collecte, faisant des CEE le principal levier à la rénovation énergétique du parc bâti en 2019.

### ➤ Quelle tendance pour les années à venir ?

La 4<sup>ème</sup> période des Certificats d'Économie d'Énergie, débutée le 1<sup>er</sup> janvier 2018, fixe comme objectif national la collecte de 2 133 TWh cumac de CEE d'ici au 31 décembre 2021, soit 1 400 TWh cumac de CEE classiques et 733 TWh cumac de CEE précarité. D'après le Registre National des CEE, 562,2 TWh cumac de CEE classiques ont été collectés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 août 2020 sur l'ensemble du pays, et 654,9 TWh cumac de CEE précarité. Si du côté de ces derniers la feuille de route semble être tenue, ce n'est pas le cas pour les CEE classiques.

Afin d'encore accélérer la collecte de CEE dans les mois à venir, le Gouvernement a adopté de nouvelles mesures en 2020. Les deux opérations « Coups de pouce » chauffage et isolation ont ainsi été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021, alors qu'elles devaient initialement s'achever le 31 décembre 2020, et les délais de dépôt des demandes de CEE pour les opérations achevées entre le 1<sup>er</sup> mars 2019 et le 31 août 2019 ont été allongé de 6 mois. Et dans le cadre du plan de relance de l'économie présenté le 3 septembre 2020, une nouvelle offre « Coup de Pouce » a été créée et sera lancée d'ici fin 2020 pour faciliter des « rénovations globales et performantes des logements ».

Les Certificats d'Économie d'Énergie se présenteront donc toujours comme le principal levier à la rénovation énergétique du parc bâti dans les mois à venir.

## 2 – QUELS LEVIERS POUR LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

### Dans le parc résidentiel privé

#### ➤ Les aides de l'État évoluent pour rester des leviers incitatifs efficaces à la rénovation énergétique du parc résidentiel privé

En supplément des Certificats d'Économie d'Énergie, qui s'imposent de plus en plus comme l'instrument incitatif majeur pour la rénovation du bâti, l'État a mis en place depuis plusieurs années des aides censées inciter les ménages à réaliser des actions de rénovations dans leurs logements.

Parmi ces aides, le Crédit d'Impôt Transition Énergétique, versé à près de 400 000 foyers de la région depuis 2012, s'imposait jusqu'en 2018 comme le levier principal vers la rénovation énergétique des logements privés. Mais la demande est en baisse depuis 2018. Le CITE tend même à disparaître, puisqu'il est progressivement remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le dispositif MaPrimeRénov.

Le dispositif « Habiter Mieux » de l'ANAH est un autre levier efficace, car il permet aux ménages modestes de minimiser leur reste à charge lorsqu'ils entreprennent des travaux lourds de rénovations dans leur logements. En progrès constant depuis 2017, il a atteint un niveau record en 2019 dans la région.

Aujourd'hui, seul le programme « Habiter Mieux Sérénité », qui subventionne des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%, est maintenu, alors que le dispositif « Habiter Mieux Agilité », qui subventionnait des actions isolées, a été fusionné avec le CITE lors de la création de MaPrimeRénov.

En supplément de ces aides, les ménages peuvent également solliciter un éco-prêt à Taux Zéro. Très peu utilisé depuis 2012, il est cependant en nette progression en 2019 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (plus haut niveau d'éco-PTZ enregistré sur un 1<sup>er</sup> trimestre depuis 2013). Il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

### 58,6 M€

de CITE ont été versés en 2019 aux ménages de la région pour les aider à financer des actions de rénovation (réalisées en 2018)

C'est 50% de moins qu'en 2018. Ces crédits d'impôts ont permis de financer la réalisation de 65 315 actions de rénovation en 2018 (-42% par rapport à l'année précédente), pour un montant total de travaux s'élevant à 279,7 M€ (-38% par rapport à l'année précédente).

Source : DGFIP

### 37,8 M€

ont été distribués par l'ANAH en 2019 dans la région dans le cadre de son programme Habiter Mieux

C'est 14% de plus qu'en 2018. Ces subventions ont permis de financer la rénovation de plus de 6 000 logements en 2019 (+58% par rapport à l'année précédente), pour un montant total de travaux s'élevant à 78 M€ (+19% par rapport à l'année précédente).

Source : DREAL

### 9,3 M€

d'éco-PTZ ont été accordés en 2019 aux ménages de la région pour les aider à financer leurs rénovations

C'est 29% de plus qu'en 2018. Ces prêts ont permis de financer la rénovations de 706 logements (+77% par rapport à l'année précédente), pour un montant total de travaux s'élevant à 11,1 M€ (+27% par rapport à l'année précédente).

Source : SGFGAS

#### ➤ Quelles tendances pour les années à venir ?

Dans le plan de relance de l'économie présenté par le Gouvernement le 3 septembre 2020 suite à la crise sanitaire, la transition écologique représente un des éléments centraux, en mobilisant 30 Md€ pour les deux prochaines années (soit le tiers de l'enveloppe globale). Une partie de cette enveloppe est particulièrement consacrée à la rénovation énergétique du parc bâti, notamment via le remaniement de MaPrimeRénov.

Cette prime, lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, fusionne le CITE avec le dispositif « Habiter Mieux Agilité » et vise à simplifier, et donc accélérer, le parcours des ménages vers la rénovation énergétique de leurs logements. Le budget de ce dispositif a été abondé de 2 Md€ supplémentaires pour 2021 et 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, tous les ménages sont éligibles à cette prime (contre seulement les 8 premiers déciles de revenus avant cette date), de même que les propriétaires bailleurs et les copropriétés. Les primes vont de 2 000 € à 20 000 € selon les ménages concernés et les travaux réalisés, et une bonification est accordée pour les travaux globaux permettant un gain énergétique significatif (atteinte du niveau BBC ou sortie de la catégorie « passoire thermique » - étiquette F ou G du DPE).

Par ailleurs, le Gouvernement a confirmé lors de la présentation de son Projet de Loi Finances pour 2021 que l'aide Habiter Mieux de l'ANAH sera dotée de 550 M€ pour 2021, et que les CEE devraient représenter 2 Md€. L'engagement de l'État pour inciter la rénovation du parc bâti résidentiel privé se poursuivra donc dans les mois à venir.

## 2 – QUELS LEVIERS POUR LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

### Dans le parc social

#### ➤ La rénovation énergétique du parc social est dynamique dans la région

**33%**

C'est le pourcentage de logements sociaux en étiquette énergétique D, E, F ou G ayant été rénovés dans la région entre 2009 et 2019 avec le soutien des aides publiques

Plus de 41 000 logements sociaux ont été rénovés énergétiquement dans la région en mobilisant l'éco-prêt logement social de la Caisse des Dépôts et les aides financières mises en place par la Région, notamment en mobilisant des fonds européens.

Dans le détail, environ 9 200 logements sociaux ont été rénovés grâce à l'éco-prêt national, et près de 40 000 l'ont été grâce aux aides régionales, dont 5 000 en mobilisant les fonds européens FEDER

Source : Caisse des Dépôts et Région / Estimations CERC PACA

**144,2 M€**

de subventions régionales ont été distribuées dans la région depuis 2010 pour la rénovation de logements sociaux

Ces subventions ont permis de rénover 39 677 logements sociaux, pour près de 1 200 M€ de travaux, soit un tiers du parc social éligible de la région (logements en étiquette D, E, F ou G).

Dans le détail, 33 370 rénovations ont été soutenues par le dispositif régional RHEA (Région Habitat Énergie Amélioration, un programme de subventions mis en place par la Région mais arrêté depuis 2017), et 10 135 l'ont été par des fonds européens, issus d'appels à projet lancés par la Région en partenariat avec l'ADEME et l'État (dont 5 020 par les fonds FEDER, qui couvrent la totalité des rénovations financées depuis 2017). Tous ces dispositifs sont cumulables.

Source : Estimations CERC à partir des données brutes régionales

**9 173**

Éco-prêt logement social ont été distribués à des logements sociaux de la région entre 2010 et 2019

L'Éco-Prêt Logement Social (éco-PLS) de la Caisse des Dépôts est un dispositif national qui permet aux bailleurs sociaux d'obtenir une avance de trésorerie pour réaliser leurs travaux de rénovation énergétique. Cumulable avec les subventions régionales, il a été plus sollicité en 2019 qu'en 2018 (une hausse +77% en un an), mais reste tout de même à un niveau bas par rapport à 2012 et la période 2015-2017 (environ 1 500 prêts accordés en moyenne par an, contre un peu plus de 1 000 en 2019).

Seulement 22% des rénovations réalisées dans la région depuis 2010 ont utilisé ce prêt.

Source : Caisse des Dépôts

#### ➤ Quelles tendances pour les années à venir ?

Parmi l'enveloppe de 30 Md€ consacrée à la transition énergétique prévue dans le plan de relance de l'économie, 500 M€ seront spécifiquement consacrés à la rénovation énergétique du parc social, via le financement de travaux lourds permettant le saut de plusieurs classes énergétiques. L'ambition du Gouvernement est ainsi de supprimer totalement les logements en étiquette F et G du parc social d'ici à 2023. Cette enveloppe s'ajoutera à la mise en place des CEE « Coup de pouce rénovations globales », dont pourront évidemment bénéficier les logements sociaux, et à la bonification des contrats de performance énergétique. En parallèle, la Caisse des Dépôts augmentera son enveloppe de prêts à hauteur de 3 Md€.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance national, qui sera co-piloté avec les Régions, ces dernières contribueront à l'enveloppe à hauteur de 5 Md€ chacune. Pour les mois à venir, la Région continuera donc à se mobiliser, en fléchant notamment les fonds européens restants vers la rénovation énergétique des logements sociaux, et en mobilisant d'autres fonds grâce au « Contrat Plan État-Région 2021-2026 ».

## 2 – QUELS LEVIERS POUR LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Dans le parc public

### ➤ La transition écologique, au cœur des préoccupations des maîtres d'ouvrages publics

**80%**

des maîtres d'ouvrage publics de la région souhaitent prendre davantage en compte la qualité environnementale dans leurs futurs marchés publics

La commande publique représente en moyenne 25% du chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment. En finançant des travaux, les acteurs publics permettent donc de soutenir le développement économique et social de leurs territoires, et jouent un rôle majeur dans la relance de l'activité.

En favorisant les projets de rénovation lors des demandes en travaux, la commande publique peut également devenir un moteur de la transition énergétique dans les territoires. D'ailleurs, cette problématique fait de plus en plus partie des préoccupations des maîtres d'ouvrage publics de la région, puisque 80% d'entre eux souhaitent prendre davantage en compte la qualité environnementale dans leurs futurs marchés, et 61% prévoient de mener des projets de mobilité durable. De fait, pour 72% d'entre eux, revoir à la hausse les clauses environnementales est une des solutions à mettre en place pour répondre aux enjeux de demain.

Source : CERC PACA Observatoire de la Commande Publique

*Enquêtes réalisées en juin-juillet 2020 auprès d'un échantillon de collectivités locales (Région, Départements, EPCI, Communes), des services de l'Etat (DREAL, DIRMED ...), d'entreprises « publiques (SNCF, RTE, hôpitaux...), et de bailleurs sociaux*

**50%**

des projets de travaux autorisés en 2017 et 2018 aux collectivités territoriales de la région sur leurs bâtiments intègrent une volonté d'amélioration de la performance énergétique

La CERC PACA réalise tous les deux ans une enquête sur la qualité environnementale des bâtiments des collectivités de la région. Cette enquête concerne tous les travaux réalisés dans des bâtiments appartenant aux collectivités territoriales de la région et nécessitant un permis de construire (construction neuve, extension, réhabilitation, etc.).

La dernière enquête, réalisée en 2019 et portant sur les permis autorisés en 2017 et 2018, nous permet d'identifier certains comportements favorisant une meilleure transition écologique dans les bâtiments publics :

- 50% des projets de travaux sur existant intègrent une volonté d'amélioration de la performance énergétique
- 26% des projets de travaux sur existant intègrent les principes de l'architecture bioclimatique
- 19% des projets de travaux sur existant prévoient la réalisation d'une étude thermique afin de s'assurer d'un confort d'été

Source : CERC PACA

### ➤ Quelles tendances pour les années à venir ?

Lors de la présentation de son 3<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificatif (PLFR3) le 10 juin 2020, l'Etat a annoncé avoir mis en place un plan de soutien aux collectivités territoriales mobilisant 4,5 Md€. Parmi les mesures prises, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros, portant son enveloppe de 0,6 à 1,6 Md€ au niveau national. Elle vise à soutenir les investissements structurants des collectivités portant sur la santé, la transition écologique, notamment la rénovation thermique de bâtiments publics, et la rénovation du patrimoine. Compte tenu de l'effet levier sur les financements des collectivités, cette dotation doit permettre d'accroître les investissements locaux de 4,8 Md€.

Ainsi l'État versera aux collectivités locales en 2020 près de 10 milliards d'euros de dotations d'investissement. Il s'agit d'un effort très important de l'État qui apportera des commandes aux entreprises du Bâtiment dans les prochains mois, notamment dans la rénovation énergétique.

## 2 – QUELS LEVIERS POUR LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Dans le parc tertiaire

### ➤ La « décret tertiaire », une opportunité à moyen terme

**11 915**

bâtiments sont concernés par le décret tertiaire dans la région, soit **9% des bâtiments tertiaires de la région**

Outre les CEE, peu de dispositifs incitatifs existent pour la rénovation du parc non-résidentiel. Aujourd'hui, seul le décret dit « décret tertiaire » peut être vu comme un levier efficace pour rénover le parc tertiaire existant. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2019, il s'applique en effet à tous les bâtiments existant justifiant d'un usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, et leur impose une réduction de leur consommation énergétique de 40% à l'horizon 2030, de 50% en 2040 et de 60% d'ici à 2050 par rapport à 2010.

Dans notre région, cela concerne 11 915 bâtiments, soit environ 9% du parc tertiaire régional.

Les objectifs du décret tertiaire inciteront donc à moyen terme à la réalisation de travaux lourds dans le parc tertiaire. Mais les objectifs étant assez lointains, ces travaux ne seront pas observés dans l'immédiat. Pour l'instant, la réglementation incite seulement les gestionnaires de parc tertiaire à démarrer le suivi de leurs consommations, en remplissant la plateforme OPERAT de l'ADEME, afin d'établir un état des lieux de leurs consommations et de programmer les travaux. L'activité des prochains mois sera donc surtout dédiée à la réalisation d'études et de diagnostics énergétiques.

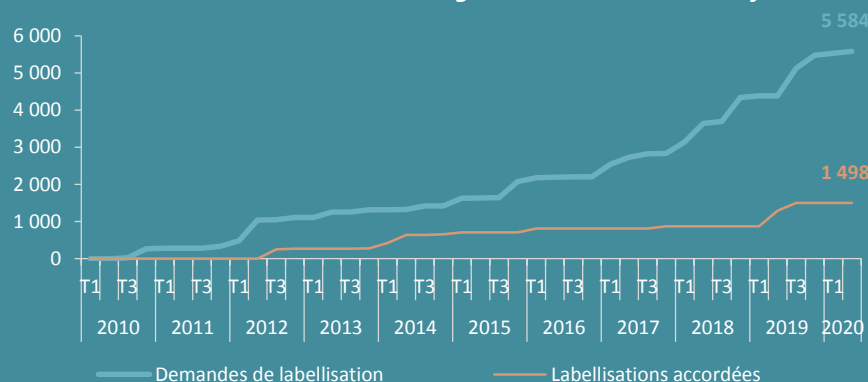
Source : CERC PACA à partir de la modélisation SITERRE par Énergies Demain

### ➤ Quelles tendances pour les années à venir ?

Parmi l'enveloppe de 30 Md€ consacrée à la transition énergétique prévue dans le plan de relance de l'économie, 4 Md€ seront dédiés à la rénovation du parc de bâtiments publics, offrant un gisement de travaux intéressant pour les entreprises du bâtiment. 200 M€ sont également prévus pour aider à l'amélioration du parc tertiaire des TPE-PME, via un crédit d'impôt de 30% du montant des travaux, plafonné à 20 000 €.

### Zoom sur le niveau BBC dans la rénovation, marqueur de la performance énergétique

Nombre cumulé de logements en rénovation ayant demandé un label BBC-rénovation et nombre cumulé de logements en rénovation l'ayant obtenu



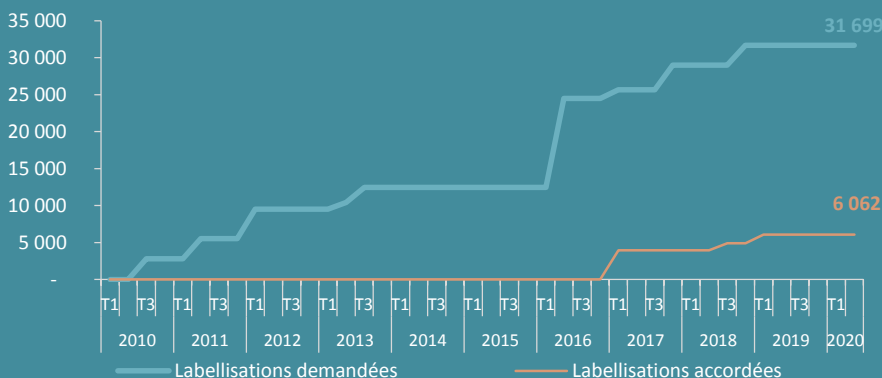
**5 584 logements**  
et  
**31 699 m<sup>2</sup> de surface tertiaire**

en rénovation ont demandé une labellisation BBC-rénovation depuis 2010

1 498 logements et 6 062 m<sup>2</sup> de surface tertiaire ont obtenu cette labellisation.

Si le niveau BBC est le niveau minimal demandé aux rénovations financées dans le plan de relance de l'État, ainsi que celles soutenues financièrement par le Conseil Régional, force est de constater que les labellisations BBC-Rénovation tardent à se développer dans la région.

Surface tertiaire cumulée en rénovation (en m<sup>2</sup>) ayant demandé un label BBC-rénovation et surface tertiaire cumulée l'ayant obtenu



### 3 – QUELLE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR INCITER À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

#### ➤ Les plateformes de la rénovation énergétique au centre de la stratégie

**6 346**

logements rénovés\* dans la région en 2019 grâce à l'accompagnement d'une PTRE

L'ADEME, la DREAL et la Région ont créé en 2014 les plateformes de la rénovation énergétique, afin d'informer, conseiller et accompagner le particulier tout au long de son parcours de rénovation, de la mobilisation des aides disponibles à l'établissement d'un projet cohérent de rénovation, en passant par la mise en relation avec les professionnels du bâtiment.

En 2019, 6 349 rénovations de logements\* ont été engagées grâce à l'accompagnement d'une PTRE dans la région, dont 72% considérées comme performantes. Dans le détail, 4 099 maisons individuelles et 1 444 logements collectifs en copropriété ont été rénovés.

Source : ADEME

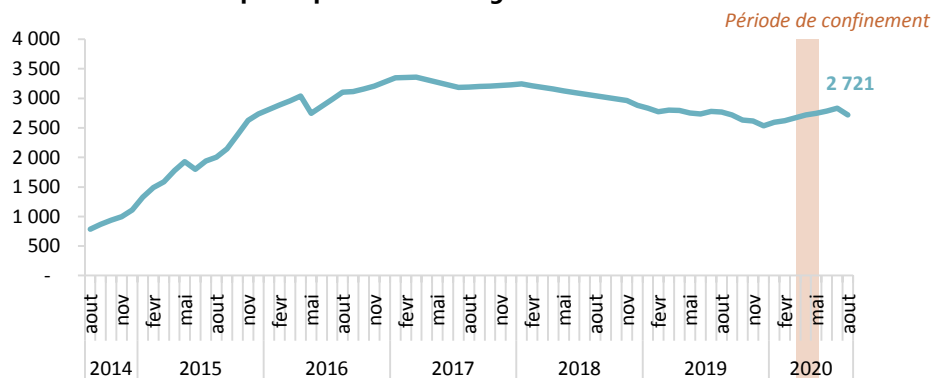
\*Données renseignées par 4 PTRE dans le fichier de suivi de l'activité des plateformes tenu par l'ADEME.

#### ➤ **Le SARE, un nouveau programme de financement qui permet de pérenniser le modèle des PTRE**

Afin d'élargir et renforcer le conseil délivré aux particuliers, le Gouvernement a lancé à l'été 2019 le SARE, « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique ». Porté par l'ADEME, ce nouveau programme, dont l'enveloppe dédiée pourra atteindre 200 M€ sur la période 2020-2024, permettra de cofinancer, jusqu'à 50% des coûts et à l'aide de la mobilisation des CEE, les montants engagés par les collectivités territoriales dans ses missions de conseil et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires.

#### ➤ Le label RGE, garant de l'efficacité des travaux

Nombre d'entreprises possédant un signe RGE Travaux



Source : ADEME

**2 721**

entreprises de la région possèdent au moins un signe RGE Travaux au 31 août 2020

La refonte des aides et la réforme de la marque RGE lors du 1<sup>er</sup> semestre 2020 a réaffirmé l'utilité de ce signe, en conditionnant un peu plus l'obtention des aides publiques à la rénovation énergétique, notamment les CEE et MaPrimeRénov, à la réalisation des travaux par une entreprise certifiée RGE.

Après une lente mais constante décline depuis début 2017, le nombre d'entreprises possédant un signe RGE Travaux dans la région repart à la hausse lors du premier semestre 2020. Ainsi, 2 721 entreprises RGE Travaux sont recensées dans la région au 31 août 2020, en hausse de +7% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La période de confinement a pu permettre à certaines entreprises de former leurs salariés plutôt que de les mettre à l'arrêt, incités en ce sens par le Gouvernement et les organismes de formation. Cela peut expliquer la hausse observée depuis le début de l'année.



# Les autres publications « construction durable » de la CERC

Depuis 2010 la CERC PACA et les représentants régionaux des acteurs de la construction ont élaboré et enrichi des outils d'analyse sur la prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux dans le Bâtiment, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de rénovation. Ces publications régulières ou ponctuelles se complètent pour former un outil d'observation et d'aide à la décision le plus complet possible.

**Un bilan annuel de la construction durable**  
pour une analyse détaillée de la construction neuve à qualité environnementale et/ou performante énergétiquement

**Des Tableaux de bord trimestriels**  
pour un suivi réactif des dynamiques sur les différents marchés

**Des études ponctuelles**  
pour affiner l'analyse (enquête ménages, analyse des factures des rénovations ANAH...)

**Un bilan annuel de la rénovation énergétique**  
pour une analyse détaillée des politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation de la filière

**Des enquêtes régulières**  
pour mesurer des marchés spécifiques (qualité environnementale des logements sociaux neufs et bâtiments publics, recensement des aides...)

Avec le concours des adhérents de la CERC :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

